

VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS
MOBILIÈRES AU 28/06/2024

MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Compte : 4R55812201010

MILLEIS MONTPELLIER

Nous avons le plaisir de vous communiquer votre relevé de revenus de valeurs mobilières au 28/06/2024.

MONTANT NET TOTAL : 1,46 EUR

HISTORIQUE DES OPERATIONS POUR LA PERIODE DU 01/06/2024 AU 28/06/2024

Date	Code valeur	Désignation	Montant net en Eur (*)	Quantité	Prélèvements en Eur	Crédit d'impôt en Eur
04/06/2024	FR0010307819	LEGRAND Echéance : 04/06/2024 Prix unitaire : 2,09 EUR	1,46	1	0,63	0,00

* : Montants nets payés en euro ou contre-valeur euro des montants nets payés en devise.

**VOTRE RELEVÉ DE REVENUS DE VALEURS
MOBILIÈRES AU 28/06/2024 (suite)**

MONSIEUR THIBAUT THOMAS

Compte : 4R55812201010
:

REPARTITION FISCALE DES REVENUS CUMULES DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2024

Fiscalité des revenus	Montant en Eur
Net payé	2 520,66
Revenus soumis à prélèvement libératoire ou retenue à la source	0,00
Prélèvements <ul style="list-style-type: none"> ● Prélèvement forfaitaire libératoire ou retenue à la source ● Prélèvements sociaux 	0,00 785,72
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu <ul style="list-style-type: none"> ● Revenus éligibles à l'abattement ● Revenus non éligibles à l'abattement <ul style="list-style-type: none"> - Revenus d'obligations et de créances - Autres revenus 	4 568,13 0,00 0,00
Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ayant fait l'objet de prélèvements sociaux	4 568,13
Frais Déductibles	45,72
Prélèvement Forfaitaire et Crédits d'impôt à utiliser <ul style="list-style-type: none"> ● Prélèvement Forfaitaire sur revenus imposables ● Crédits d'impôt sur valeurs étrangères ● Crédits d'impôt sur valeurs françaises 	584,72 631,31 0,00
Revenus de Sociétés de capital risque <ul style="list-style-type: none"> ● Revenus imposables ● Revenus exonérés 	0,00 0,00
Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu <ul style="list-style-type: none"> ● Revenus déclarables non imposables ● Revenus non déclarables non imposables 	0,00 0,00

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.